



Industrie Canada
Bureau du surintendant
des faillites Canada

Industry Canada
Office of the Superintendent
of Bankruptcy Canada

District de : Nouveau-Brunswick
N° de division : 04 - Moncton
N° de cour : 25597
N° de dossier : 51-2772665

Dans l'affaire de la faillite de :

TOMAVO INC.

Débiteur

KPMG INC.

Syndic autorisé en insolvabilité
Administration Ordinaire

Date et heure de la faillite :	21 décembre 2021, 17:56	Garantie : 0.00\$
Date de nomination du syndic :	21 décembre 2021	
Assemblée des créanciers :	11 janvier 2022, 14:00 Assemblée par téléphone 1 (438) 817-2500 ou 1 (613) 212-3602 ID 966 002 404# Nouveau-Brunswick Canada,	
Président :	Syndic	

CERTIFICAT DE NOMINATION - Article 49 de la Loi et Règle 85

-- MODIFIÉ --

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que :

- le débiteur susmentionné, à l'égard duquel un avis d'intention a été déposé en vertu de l'article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) ou à l'égard duquel une proposition a été déposée en vertu de l'article 62 de ladite loi, a déposé par la suite avant que le tribunal ait approuvé la proposition une cession en vertu de l'article 49 de la LFI;
- le syndic susmentionné a dûment été nommé syndic de l'actif du débiteur.

Ledit syndic doit :

- me fournir sans délai une garantie au montant susmentionné;
- envoyer à tous les créanciers, dans les cinq jours qui suivent la date de sa nomination, un avis de la faillite; et
- le cas échéant, convoquer de la manière prescrite une première assemblée des créanciers, qui aura lieu à la date et à l'endroit susmentionnés, ou à telle autre date ou tel autre endroit, selon ce que pourra demander plus tard le séquestre officiel.

Date: 22 décembre 2021, 09:56

E-File/Dépôt Electronique

Séquestre officiel

Maritime Centre, 1505 Barrington Street, 16th Floor, Halifax, Nouvelle Écosse, Canada, B3J3K5, (877)376-9902

Canada